

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ CONCERNANT LES MATERIAUX ET DES OBJETS DESTINÉS À ENTRER EN CONTACT AVEC DES DENRÉES ALIMENTAIRES¹

Le fabricant ou son fondé de pouvoir établi dans la Communauté :

Nom du fabricant : L'Empoteuse – marque appartenant à la Bocalerie de la Fabrique Circuit Court

Adresse complète : Rue de l'Economie 4/4
5020 Ruisnes
TVA : BE 0725.886.731
bocalerie@fabriquecc.be

Siège d'exploitation : Rue de l'Economie 4/4
5020 Ruisnes

Déclare que les produits décrits ci-dessous :

- Plat Duralex carré en verre traité 1150 ml (BF-1150)
- Plat Duralex carré en verre traité 2000 ml (BF-2000)
- Plat Pyrex en verre borosilicate rectangle 1500 ml (PYR-1500)
- Plat Pyrex en verre borosilicate rectangle 800 ml (PYR-800)

Ayant été nettoyés par nos soins,

Sont conformes aux dispositions de la directive européenne 1935/2004, dans les **conditions d'utilisation** suivantes :

- Pour contenir des produits alimentaires uniquement ;
- Sous réserve qu'aucune altération ne soit visible lors de l'utilisation, en particulier des brèches ou fissures qui auraient pu survenir durant les opérations logistiques ;
- Aussi longtemps que le marquage en relief du fabricant est encore visible à l'œil nu, et que le verre n'est pas devenu opaque ;
- Le produit peut être employé au four et au micro-ondes sans couvercle, en évitant les chocs thermiques de plus de 50°C ;
- Nous garantissons que les contenants peuvent être réemployés par l'utilisateur, en vérifiant lors de chaque réemploi qu'aucune altération n'est survenue par rapport à l'état du contenant livré propre (brèche, fissure, coloration, déformation...). Si vous ne constatez aucune altération visuelle, mais avez des doutes sur le nombre de réemplois encore possibles, ou l'âge du produit, vous pouvez toujours le restituer à l'Empoteuse sous le régime de la consigne ;
- Lorsqu'un professionnel décide de nettoyer et réemployer des produits sans faire appel à nos services, il est responsable de l'hygiène et de la sécurité alimentaire lors de chaque réemploi survenu chez lui ;

¹ Règlement (CE) n°1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et abrogeant les Directives 80/590/CEE et 89/109/CE – Article 16

L'Empoteuse



- Lors de l'empilage, veiller à aligner les rebords pour que le verre ne se mette pas de travers et ne s'encastre pas ;
- Lorsque le réemploi fait directement suite à un nettoyage effectué par nos soins, nous ne sommes garants de la propreté du produit que jusqu'à la livraison à la porte du lieu de stockage du client. La propreté et la sécurité alimentaire en découlant tombent sous la responsabilité juridique du client à partir du moment où il stocke le produit dans son bâtiment.

De notre côté, dans le cadre de notre tâche de collecte et de nettoyage des contenants alimentaires consignés, voici **ce que nous mettons en place pour assurer la sécurité alimentaire** :

- Logistique des produits de retour
 - Les produits de retour sont généralement relativement propres (secs, ouverts, sans résidus alimentaires), mais pour bien les distinguer du stock réellement « propre » (neuf ou relavé), nous les identifions comme « de retour » et les stockons séparément du stock propre jusqu'à ce qu'ils aient été nettoyés.
 - Des produits propres et de retour ne sont jamais empilés les uns sur les autres ni mélangés dans un même casier. Il arrive néanmoins qu'ils soient transportés dans le même véhicule, en piles distinctes.
- Nettoyage des produits de retour
 - La salle de nettoyage est entièrement balayée et les surfaces et évier sont nettoyées à l'eau au début de la journée de travail. Les filtres du lave-vaisselle sont vidés au moins une fois par jour.
 - Un espace est réservé pour le verre brisé, et cet espace est distant de la partie de la pièce où sont stockés les contenants propres. Un contenant fermé hermétiquement est prévu pour le verre brisé.
 - Un premier contrôle qualité est effectué avant le nettoyage pour enlever les éventuels résidus solides ou étiquettes et tout contenant brisé ou endommagé.
 - Les contenants sont
 - Lavés dans un lave-vaisselle à capot au programme standard,
 - Séchés à l'air libre, ouverture vers le bas.
 - Après le nettoyage, une inspection visuelle permet de vérifier qu'aucun résidu visible à l'œil nu n'est encore présent, qu'aucune brèche ou fissure n'est apparue, et que le produit est bien sec.
 - Si nécessaire, nous remplaçons les éventuelles étiquettes permanentes endommagées par l'usure.
 - Enfin, les contenants sont stockés à l'air libre, ouverture vers le bas, empilés si c'est possible, dans des casiers lavables (qui ont aussi été nettoyés).
- L'ordre de sortie est le suivant :
 - Si du stock nettoyé est disponible, il sort en premier (FIFO : le stock nettoyé en premier est expédié en premier).
 - Si aucun stock nettoyé n'est disponible, nous vendons du stock « neuf », c'est-à-dire sorti d'usine, et nous n'effectuons qu'un étiquetage et un conditionnement au sein de l'entrepôt.
- Si un problème de qualité est identifié autour d'une date de livraison, et que ce problème qualité peut être lié au nettoyage, tous les produits de ce lot peuvent être rappelés auprès des différents clients qui en ont reçu.

Notre responsabilité s'arrête au risque qu'un contenu, mis en contact par un utilisateur préalable, résiste au nettoyage et soit invisible à l'œil nu. Ne pouvant rien faire pour éviter ce risque, nous déclinons donc toute responsabilité dans ce cas.



Nous ne pouvons pas non plus garantir que le verre ne risque pas de se briser au cours de ses réemplois, même s'il ne présente aucun indice visible à l'œil nu. Nous fournissons aux utilisateurs une procédure pour maintenir la sécurité alimentaire dans leur cuisine en cas de bris de verre.

Fait à Rhisnes, le 14/10/2025

Boris Delaide



L'Empoteuse



